

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014

Délibération N°2014 / 43

Avenant n°1 au marché n°2013/140 relatif à l'édition d'un catalogue d'exposition et supports dérivés pour l'exposition temporaire « Le bivouac de Napoléon 1^{er} »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n° 2013/335 en date du 27 novembre 2013, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'édition du catalogue d'exposition et supports dérivés pour l'exposition temporaire "Le bivouac de Napoléon 1^{er}".

Le marché a été conclu avec l'entreprise SYLVANA EDITORIALE S.P.A. pour un montant H.T. de 11 335.00 €.

Le présent avenant a pour objet les modifications suivantes :

Grâce aux recherches scientifiques menées à l'occasion de l'édition de l'ouvrage intitulé « Le Bivouac de Napoléon 1^{er} », de nouvelles informations primordiales ont été découvertes par les conservateurs en charge. L'apport de 24 pages supplémentaires est jugé nécessaire en vue d'une juste diffusion de ces éléments auprès des spécialistes et du public.

Total plus value + 500,00 € HT

Cet avenant d'un montant total de + 500,00 € HT représente une incidence financière de + 4,41% du montant du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 11 835,00 € HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2013/140 édition du catalogue d'exposition et supports dérivés pour l'exposition temporaire "Le bivouac de Napoléon 1^{er}" pour un montant de + 500.00 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 11 835 € H.T.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code du travail,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2013/140 édition du catalogue d'exposition et supports dérivés pour l'exposition temporaire "Le bivouac de Napoléon 1^{er}" montant de + 500.00 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 11 835 € H.T.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014